

25 juin 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 25 juin 2004](#)

Statut des officiers

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant les lois (*) relatives aux statuts des officiers de carrière, des sous-officiers du cadre actif et des volontaires du cadre actif des forces armées.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant les lois (*) relatives aux statuts des officiers de carrière, des sous-officiers du cadre actif et des volontaires du cadre actif des forces armées.

Cet avant-projet de loi vise à fixer de façon plus précise l'objectif et les modalités de la suspension par mesure d'ordre et à arrêter une nouvelle règle d'octroi d'ancienneté aux officiers recommandés favorablement en même temps par un comité d'avancementL'avant-projet est transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.(*) des 1er mars 1958, 27 décembre 1961 et 12 juillet 1973.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe